



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 29 septembre 2022	Heure de départ	16 h	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 10 °C)	Venteux : 8 km/h (Nord-Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 79/86
Total des paris mutuels	\$198,889			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge en formation
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Le vétérinaire a opéré un retrait hâtif (maladie) du cheval, "WALKOFF Z TAM" de la Course 7. Le cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

Courses :

1. On a enregistré un retard de départ comme le #2, "HONEY BE FIRST", (Pascal Berube), a nécessité un ajustement de la sangle de menton, et après cela, la croupière du #4, "SKY SPIRIT", (Richard Simard), s'est brisée. Rien d'autre à signaler.

2. Nous avons discuté de la cadence de la course (31¹ 104¹) avec le conducteur du #4, "AMANDUS", (Jimmy Gagnon). En prenant en considération l'explication qu'a donnée M. Gagnon, la classe (Novices trotteuses) et le fait que les chevaux arrière n'ont pas été gênés, aucune mesure réglementaire n'est requise. Rien d'autre à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Le #4, "HETTIES MAGIC", (Jimmy Gagnon), a subi un bris d'équipement (mors Buxton) survenu après le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille et ensuite un bris d'allure dans le dernier droit. Il a été signalé dans la statistique avec un bris d'équipement. Il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Les juges ont opéré un retrait tardif (transportation) du cheval, "CAMLACHIE CHROME". On a opéré un remboursement de \$80.
Enquête au sujet de la performance du #1, "DELCO DYNAMO", (Stephane Pouliot), qui a subi un bris d'allure avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille. Il a terminé la course en 3^e position. Après avoir examiné la vidéo, on a conclu qu'il n'y avait pas eu d'infraction à la règle sur les bris d'allure.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/MAHNVJi4Nuc>
9. Examen du bris d'allure survenu au #4, "FREE VERSE", (Robbie Robinson), après le départ. Lors du bris d'allure, le #4 a provoqué une obstruction au #5, "YOU GOT THIS", (Ryan Guy). Le #4, arrivé en 6^e position, a été placé en 7^e position, conformément à la règle de la CAJO 22.09. Le #4 a subi un bris d'équipement (protège genoux) survenu lors du bris d'allure. Il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.
10. Examen du bris d'allure survenu au #4, "CROSSFIT", (Jimmy Gagnon), qui avait subi le bris d'allure après le départ. Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure n'a été commise.
11. On a enregistré un retard de départ prolongé à cause d'un problème survenu au système du pari mutuel et du fait que le #6, "TALKIN AGAIN", (Robbie Robinson), ne voulait pas tourner. Le conducteur du #9, "PERFECT DALIANCE", (Mike Healey), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Course 3

Le #5, "OUTRAGEOUS SONG" (1), pour \$12,000, par Sheldon Rose (entraîneur).